

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ERP DU 1ER GROUPE



Formation animée par
Alice ECUYER
Rémy RIVIER
modalités
d'évaluation :
 QCM

TARIF : 550 € HT

**INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
RÈGLEMENTATION**

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :
Architectes et acteurs
du cadre de vie

**NOMBRE DE JOURS/
HEURES** : 2^{1/2} jours/
8 heures

LES MÉTHODES MOBILISÉES

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle

CONTEXTE

Cette formation est axée sur la compréhension de la réglementation afin de transformer les contraintes réglementaires de la sécurité incendie en connaissances et ainsi de pouvoir les intégrer dans la vision globale architecturale de vos projets.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Traiter les dispositions fondamentales qui ont un impact fort sur la conception d'un établissement recevant du public (ERP) du premier groupe.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les points clefs en matière de sécurité incendie, incluant la desserte du bâtiment, le cloisonnement, l'isolement, et les techniques d'évacuation et de désenfumage

100%
des stagiaires
recommandent
cette formation en
2023

JOURNÉE 1

- **Introduction**
 - Connaître le contexte réglementaire actuel
 - Maîtriser les types d'établissement et leurs effectifs

JOURNÉE 2

- **Connaître les points clefs en matière de sécurité incendie**
 - Maîtriser la desserte d'un bâtiment : façade accessible/aveugle, voie engin/échelle,
 - incidence du type de cloisonnement
 - Gérer le choix entre cloisonnement traditionnel, compartimentage et secteur
 - Gérer l'isolement d'un ERP vis-à-vis d'un bâtiment tiers
 - Connaître la résistance au feu des structures nécessaires
 - Comment réaliser une paroi coupe-feu/pare-flamme
 - Traiter une façade : matériaux, C+D, ITE...
 - Comment effectuer l'évacuation du public
 - Créer un espace d'attente sécurisé, comment s'en passer ?
 - L'essentiel des matériaux et la réaction au feu
 - Connaître les techniques et procédures de désenfumage
 - Les points importants des grandes cuisines et des chaufferies
- **Règles administratives**
 - Rédiger la notice de sécurité
 - Comment faire une demande de dérogation



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en oeuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO. Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.